

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 26 mars 2010

## Tous présents

M. le Maire donne lecture des délibérations du conseil précédent, nous informe des demandes de permis de construire, des autorisations de travaux et aborde l'ordre du jour.

## **1 – Délibérations**

### **Cession bâtiment « Bizay » : réexamen.**

Une contestation à la suite de la délibération du 9 mars a amené le conseil municipal à revoir sa position sur la procédure employée pour éviter des frais pour la cession du bâtiment. Le CM à la majorité décide d'annuler celle-ci et de différer la vente.

### **Approbation des comptes de gestion 2009 de l'inspecteur du Trésor Public.**

### **Ecole : Travaux du restaurant scolaire.**

Le CM prend une nouvelle délibération pour accepter l'APD (avant projet définitif). Le dossier de l'APD a déjà été déposé à la DDT (direction départementale du territoire) pour être examiné ainsi qu'à la commission d'accessibilité. Prochainement sera engagé la procédure de consultation des entreprises suivie de la Commission d'Appel d'Offre.

## **2 –Avancement projets 2010**

**Aménagement tranche 2** : Les lots 1 et 2 ont été soldés, des défauts au niveau de la ferronnerie entraînent différentes modifications à effectuer sur le lot 3.

**Aménagement tranche 3** : Une publicité paraîtra dans l'ESSOR le vendredi 2 Avril : 2 dossiers, lot 1 : voirie, réseaux divers et espaces verts, lot 2 : maçonnerie. Délai de clôture vendredi 30 avril.

**Lundi 3 mai à 14h30** première réunion C.A.O. Ouverture des plis

**Lundi 17 mai à 14h30.** Choix de l'entreprise

**Vendredi 21 mai** conseil municipal. Arrêté du choix

**Lundi 7 juin à 14 h30.** Signature des marchés.

**Demande d'aide Dotation Globale d'Équipement (DGE)- Visite du Sous-Préfet le 24/03/2010.** Le dossier pour l'aide de l'Etat au titre de la DGE a été déposé avant le 31/01/2010 avec une demande de rendez-vous pour le Sous-Préfet. Mr le Sous-Préfet est venu se faire présenter le projet de la tranche 3 et a constaté les travaux déjà réalisés. Suite attendue en mai-juin 2010.

### **La Garde : regroupement de 5 propriétaires, 8 lots (terrains classé AUC)**

Il s'agit d'effectuer des travaux d'assainissement (eaux usées, eaux pluviales) pour rendre ces terrains constructibles. Une procédure va être lancée d'ici un mois pour déterminer la PVR (participation aux voies et réseaux). La commune attend de son maître d'œuvre PVI l'estimation des travaux et le calcul de la PVR qui incombera aux riverains concernés. Ce calcul sera soumis à la délibération du conseil.

### **ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager)**

Cette étude a été décidée en 2008. L'analyse paysagère, réalisée par l'architecte Rayko GOURDON, nous a été présentée le 18 mars, sous forme d'un document en couleur consultable en Mairie. Il est remis aux conseillers.

**Travaux divers** : réfection des chemins de Puy Granet, des Bonnards et de Rézinet, ainsi qu'une borne à incendie aux Grandes Rases.

## **3 –Intercommunalité**

**Projet petite enfance** : Le rapport du bureau d'études retenu par la communauté de communes a clairement désigné Marcilly-le-Châtel pour l'implantation d'une structure destinée à la petite enfance. Il est rappelé que la compétence petite enfance appartient à la communauté de communes. M. le Maire et la commission « petite enfance » cherchent activement diverses solutions immobilières. Un conseil communautaire consacré à ce projet se tiendra à Marcilly le jeudi 22 avril.

## **4- Questions diverses**

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) a fait parvenir une proposition de rattachement opérationnel pour la commune de Marcilly partagée en 3 secteurs. Le secteur Nord verrait l'intervention des pompiers de Boen en 1<sup>er</sup> appel et ceux de Montbrison en 2<sup>ème</sup> appel. Les secteurs Sud (à partir du Champ d'épines) et Montagne dépendraient en 1<sup>er</sup> appel des pompiers de Montbrison et en 2<sup>ème</sup> appel de St Georges en Couzan ou Boën. Cette proposition est soumise à l'approbation du Maire. Après examen avec les responsables des pompiers de Boën et le capitaine Dauphin chargé du dossier à Montbrison le maire a demandé que l'unité de la commune soit conservée, les pompiers de Boën intervenant sur l'ensemble de la commune en 1<sup>er</sup> appel et ceux de Montbrison en 2<sup>ème</sup>.

**Prochain conseil municipal le 21 mai 2010 à 20 heures**